

CONTACTS

Pilotage du projet

saberkan@apap80.org



(Centralise les fiches de demande)

Coordinatrice LENA : Marine LIBBRECHT

mllibrecht@apap80.org

Tél : 06.25.40.18.39

Intervenant social CEJR : Nathalie DUVAL

06 75 42 17 94

Coordinateur CEJR : Wilfried BERTAUX

Wilfried.beraux@apremis.fr

Tél : 06 22 10 09 38



Chargé de projet service jeune : Thomas VICAINÉ

thomas.vicaine@assoc-lemail.net

Tél : 06.35.34.38.33

Tapaj : 07.48.93.11.66



**Contrat
d'Engagement**

Jeune

Jeunes en rupture

**LENA : LABORATOIRE d'EXPERIMENTATION vers leur
NOUVELLE AUTONOMIE**

Projet de coopération porté par l'APREMIS, Le Mail et l'APAP, soutenu par la DDETS de la Somme.



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)



Liberté
Égalité
Fraternité



PUBLIC CIBLE

Concerne des jeunes de 16 à 25 ans dits en rupture
(jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap)

Critère principal : sans activité, ni emploi, ni formation,
ni scolarité, avec des critères de vulnérabilité

Eligible au C E J – R

(non-inscrit ou inscrit mais sans contact avec la mission locale depuis 5 mois)

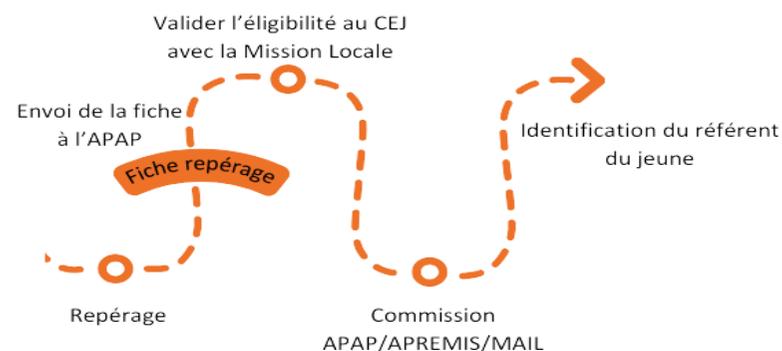
Éléments de vulnérabilité :

- Jeunes sans revenu ;
- Eloignés du service public de l'emploi ;
- Absence de logement stable ;
- Problématiques de santé physique et mentale ;
- Faible niveau de qualification, situation d'illettrisme, publics allophones ;
- Problématiques de consommation (avec ou sans substances)
- Mineurs non accompagnés (MNA) ou bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) ...

Objectifs :

- **Remobiliser les jeunes, travailler à lever les freins** (logement, santé, mobilité...);
- **Co-accompagner** : mutualiser nos ressources respectives autour des jeunes les plus fragilisés ;
- **Sécuriser leur accompagnement vers l'emploi durable.**

CO-ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS



MOBILISATION DE LA BOITE A OUTILS

Durant tout le parcours

- Réseau d'acteurs (logement/santé/mobilité)
- Dispositifs internes et externes
- Une offre spécifique (hébergement temporaire LENA)

DEROULE DU CEJ

- **Avant le CEJ**
 - ⇒ Diagnostic affiné
 - ⇒ Mise à jour administrative (ouverture de droits)
 - ⇒ Mobilisation à des actions collectives (travail sur confiance, cadre, rythme, dynamique de projet)
- **Pendant le CEJ**
 - ⇒ Accompagnement renforcé, global et concerté avec les missions locales
 - ⇒ Sécurisation du parcours
- **Après le CEJ**
 - ⇒ Maintien possible de l'accompagnement pour favoriser la prise d'autonomie